



PROCÉDURE D'APOSTILLE ET DEMANDE DE LÉGALISATION

INTRODUCTION

Cette procédure est destinée aux personnes qui souhaitent obtenir une apostille ou la légalisation d'un extrait du Registre UBO.

ETAPES À SUIVRE

FORMULAIRE DE DEMANDE + EXTRAIT UBO

Vous devez d'abord remplir le formulaire de demande d'apostille ou de légalisation disponible en [cliquant ici](#) ou à l'adresse suivante <https://finances.belgium.be/fr/E-services/ubo-register> (cf. Section 5 « Documentation technique »).

Vous devez ensuite envoyer le document dûment complété accompagné de l'extrait du Registre UBO à apostiller/légaliser (en format PDF) à l'adresse suivante: ubobelgium@minfin.fed.be.

Après réception, votre demande sera signée par le fonctionnaire compétent du service UBO et sera ensuite directement transférée au SPF Affaires étrangères via la plateforme en ligne « eLegalisation » (<https://elegalisation.diplomatie.be/>).

PAIEMENT

Une fois la demande introduite dans la plateforme « eLegalisation », une invitation à payer sera envoyée à l'adresse électronique fournie dans le formulaire de demande. Le prix d'une légalisation ou d'une apostille est de 20 euros par document.

Veillez noter qu'aucune apostille ou légalisation ne sera fournie avant la réception de ce paiement.

RÉCEPTION DU DOCUMENT APOSTILLÉ/LÉGALISÉ

Après réception du paiement un courriel de confirmation contenant un lien vous permettant de télécharger directement le document apostillé/légalisé sera envoyé à l'adresse électronique fournie dans le formulaire de demande.

Remarque : Il se peut que la signature électronique du service UBO ne figure pas sur le document fourni par la plateforme « eLegalisation ». Ceci est normal et n'affecte en aucun cas la validité de l'apostille ou légalisation fournie par le SPF Affaires étrangères.